

FIN DE PRISE EN CHARGE

HOSPITALISATION

Si votre état le nécessite après les examens, le médecin pourra décider de votre hospitalisation.

Celle-ci pourra avoir lieu dans notre établissement ou dans un établissement partenaire, en fonction de la disponibilité des lits et de la spécialité requise.

Nous assurerons votre prise en charge jusqu'à votre transfert en chambre.

RETOUR À DOMICILE

Si l'hospitalisation n'est pas nécessaire, le médecin organisera votre retour.

Différents modes de transport pourront être envisagés (véhicule personnel, taxi, transports en commun ou ambulance privée sous conditions).

**N'oubliez pas de vous présenter au
SECRÉTARIAT DE SORTIE AVANT DE QUITTER
L'HÔPITAL.**



COMMENT PRENDRE DES NOUVELLES DE VOS PROCHES

Un point d'information à destination des familles est disponible tous les jours de 10h à 20h.

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil administratif ou téléphoner au 04 68 61 66 43.



Y AVEZ-VOUS PENSÉ ?

Des rendez-vous médicaux sont disponibles sur Doctolib®.

La Maison Médicale de Garde est ouverte tous les soirs de 19h à minuit et les week-ends et jours fériés de 8h à minuit. Vous pouvez les contacter au 04 68 61 63 40.

NUMÉROS UTILES

Le service des urgences du Centre Hospitalier de Perpignan accueille 24h/24, tous les jours de l'année, toute personne présentant une situation d'urgence médico-chirurgicale, psychiatrique ou sociale ainsi que certaines urgences pédiatriques (traumatologie).

📞 04 68 61 66 43

📞 Pharmacie de garde
32 37

CENTRE HOSPITALIER
PERPIGNAN



SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES

OUVERT 24H/24 7J/7

SITUATION D'URGENCE MÉDICO-CHIRURGICALE, PSYCHIATRIQUE OU SOCIALE AINSI QUE CERTAINES URGENCES PÉDIATRIQUES

📞 **04 68 61 66 43**

ACCUEIL ADMINISTRATIF

Pour bien commencer votre prise en charge, vous devez vous présenter à l'agent d'admission. Il créera votre dossier et vous demandera :

- Votre pièce d'identité
- Votre carte de Sécurité Sociale
- Votre carte de mutuelle (si vous en avez une)
- Les coordonnées d'une personne à contacter en cas de besoin

Ces informations sont essentielles pour confirmer votre identité et faciliter votre prise en charge. Après cette étape, vous serez orienté vers la salle d'attente, en attendant de rencontrer l'Infirmier Organisateur de l'Accueil (IOA).



ENTRETIEN D'ACCUEIL

L'Infirmier Organisateur de l'Accueil (IOA) joue un rôle essentiel dès votre arrivée. Grâce à son expérience et sa formation spécifique, il évalue rapidement le degré d'urgence de votre situation médicale.

Cette évaluation permet de vous orienter au mieux : soit vers une salle d'examen pour une prise en charge immédiate, soit vers la salle d'attente appropriée si votre état le permet.

Veuillez noter que l'ordre de passage est déterminé par l'urgence médicale et non par l'ordre d'arrivée. Les enfants sont pris en charge en priorité.



EXAMEN MÉDICAL

Vous serez ensuite reçu en salle d'examen pour une évaluation clinique par un médecin, qui peut être assisté par un interne ou un IPA.

Si nécessaire, des examens complémentaires seront prescrits. Veuillez noter que l'obtention des résultats demande du temps.

Pendant cette période, et compte tenu de la forte affluence, il est possible que vous deviez patienter en zone d'attente ou dans le couloir. Nous faisons de notre mieux pour réduire ce temps.

Sachez que l'attente est parfois inévitable, car nous dépendons de la disponibilité des autres services de l'hôpital.

Concernant les Repas et Boissons

Pendant les soins et l'attente des examens, les repas ne sont pas servis. Toutefois, n'hésitez pas à signaler votre besoin de boisson à l'équipe soignante, qui pourra vous en proposer en fonction de votre situation.

POURQUOI J'ATTENDS ?

Nous comprenons que l'attente aux urgences peut être source d'inquiétude. Notre équipe s'engage à la réduire au maximum, tout en assurant la prise en charge prioritaire des situations les plus urgentes. Cette attente peut dépendre de :

- L'activité du service et le nombre de patients,
- La gravité des autres urgences en cours,
- Le temps nécessaire à l'obtention des résultats d'examens (laboratoire, radio, etc.),
- La sollicitation des spécialistes pour d'autres patients ou interventions,
- La disponibilité des lits pour une éventuelle hospitalisation.

